

Comment gérer les plantes compagnes après la reprise de végétation du colza ?

© 28/02/2020 |  Corteva •  Terre-net Média

En principe, les plantes compagnes associées au colza ont gelé pendant l'hiver et ne gênent pas le développement de la culture à la reprise de végétation. Mais dans certains secteurs, l'hiver plutôt doux n'a pas permis de les éliminer complètement. Il est possible dans ce cas, d'intervenir à partir de fin février, avec du Lontrel™ SG, pour supprimer les féveroles et autres légumineuses associées.



*Le Lontrel™
SG à dose
réduite
élimine les
légumineuses,
notamment
les féveroles
et vesces
associées au
colza, qui
n'auraient pas
gelé pendant
l'hiver. (©DR)*

Le semis de colza avec des plantes compagnes, en général des légumineuses, fait de plus en plus d'adeptes en France. Selon **Terres Inovia**, environ 15 % des surfaces de colza semées cet automne l'ont été avec une association d'espèces. Les plantes compagnes rendent service au colza à l'automne de plusieurs façons, mais elles permettent surtout de lutter contre les insectes, et en particulier, les altises et charançons du bourgeon terminal. Elles ont aussi l'avantage de capter de l'azote qui sera mis à la disposition du colza par la suite, et de favoriser l'enracinement. Ce n'est pas toujours le cas, mais elles peuvent également diminuer la concurrence des mauvaises herbes. En principe, les plantes compagnes sont des espèces gélives qui disparaissent sous l'effet des températures négatives pendant l'hiver. Mais, cette année, l'hiver a été assez doux et, dans certains secteurs, les légumineuses n'ont pas été éliminées, ou pas complètement. Si elles gênent le colza, il est possible d'intervenir à partir de fin février, avec du Lontrel™ SG, seul herbicide antidicotylédones utilisable à cette période.


À partir de fin février

« Même si elles n'ont pas gelé, certaines légumineuses comme les lentilles, gesses, fenugrec et trèfles d'Alexandrie mono-coupe se dégradent naturellement et, en général, ne nécessitent pas d'intervention, précise Terres Inovia. En revanche, les féveroles et les vesces sont susceptibles de poursuivre leur croissance au printemps et de concurrencer le colza. Si elles n'ont pas été détruites, l'application d'un herbicide en sortie d'hiver est alors conseillée. » L'institut technique recommande d'intervenir avec Lontrel™ SG à base de clopyralid, à dose réduite.

Recommandations d'utilisation

Lontrel™ SG est autorisé sur colza, à 174 g/ha, mais pour détruire les légumineuses, il est possible de moduler la dose entre 80 et 100 g/ha. Il est recommandé d'intervenir lorsque les conditions climatiques sont poussantes et les températures supérieures à 10°C. Lontrel™ SG peut être appliqué sur colza, du stade C1, début d'élongation de la tige, au stade D1, boutons accolés visibles. Si l'agriculteur, qui cherche à éliminer les légumineuses associées au colza, veut en profiter pour intervenir contre les adventices (laitérons, matricaires ou chardon-maries), il est alors conseillé d'intervenir à pleine dose.

LONTREL™ SG : SG - granulés solubles dans l'eau, contenant 720 g/kg de Clopyralid (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences). AMM N° 2110063 - Dow AgroSciences SAS.

Classement :  Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P391 - Recueillir le produit répandu ; P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale /régionale/ nationale/ internationale.

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S, 1bis avenue du 8 mai 1945 - Immeuble Equinoxe II, 78280 Guyancourt. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810. ©TM Marques déposées de Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

« PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT »